

PLANNING DE VACANCES A VACANCES

Identité de l'enfant

Nom : Prénom : Ecole : Classe : Instituteur :

Période aux vacances de la Toussaint aux vacances de Noël

NOVEMBRE						DECEMBRE					
JOUR	Périscolaire du matin	Cantine*	Périscolaire du soir	ALSH du mercredi		JOUR	Périscolaire du matin	Cantine*	Périscolaire du soir	ALSH du mercredi	
				MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30					MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30
*Repas tirés du sac le Mercredi						*Repas tirés du sac le Mercredi					
LUNDI 02						LUNDI 30 Novembre					
MARDI 03						MARDI 01					
MERCREDI 04						MERCREDI 02					
JEUDI 05						JEUDI 03					
VENDREDI 06						VENDREDI 04					
LUNDI 09						LUNDI 07					
MARDI 10						MARDI 08					
MERCREDI 11	FERIE					MERCREDI 09					
JEUDI 12						JEUDI 10					
VENDREDI 13						VENDREDI 11					
LUNDI 16						LUNDI 14					
MARDI 17						MARDI 15					
MERCREDI 18						MERCREDI 16					
JEUDI 19						JEUDI 17					
VENDREDI 20						VENDREDI 18					
						Vacances de Noel du Samedi 19 Décembre au Lundi 04 Janvier 2026					
LUNDI 23											
MARDI 24											
MERCREDI 25											
JEUDI 26											
VENDREDI 27											

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant. Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur). Aucune modification possible pendant le mois (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Document à remettre avant le :

Jeudi 29 Octobre 2026*

Date :

Signature des parents :

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).